

L2/L3

Annie BENHAÏM

Communication

- MCC (modalités de contrôle des connaissances)
 - Information sur la licence (règles de compensation, 2^{ème} session,..)
 - Dates d'examen,
 - Résultats de la licence, classement dans la licence
- Par les licences
- Critères de sélection pour MMOPK à partir de LAS ou de L2
 - Information sur le contenu de la mineure santé, l'emploi du temps de la mineure santé
 - Algorithme de classement pour MMOPK
 - Les oraux
 - Résultat pour l'entrée dans les métiers de la santé
- Par L'UFR santé

Capacité d'accueil 2022

Professions médicales

Voie	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Total
LAS1	135	11	15	55	216
LAS2/LAS3	100	15	15	52	182
Paramédical	0	0	0	0	0
Passerelles & réorientations	13	1	0	6	20
TOTAL	248	27	30	113	418

LAS 1 2020-2021 = 197 places

LAS 1 2021-2022 = 216 places

Professions paramédicales :

Kinésithérapie

L.AS 1 : 52

LAS2/LAS3 : 34

Admission dans les métiers de la santé

Conditions pour être classé :

- Avoir déposé un dossier de candidature avant le 1er mars
<https://candidatures.unicaen.fr/ecandidat/>
- Avoir validé sa L2 ou L3 à la première session
- Avoir eu 10/20 de moyenne à l'UE « mineure santé »



CLASSEMENT DANS SA LICENCE

Mineure santé

I- Vous avez fait une LAS 1 en 2020-2021

A- Vous avez obtenu 10/20 de moyenne à la mineure santé entre les semestres 1 et 2

=> vous ne repassez pas les examens de la mineure santé ;

=> vous passez uniquement les examens des UE de la L2 dans laquelle vous êtes inscrit(e).

B- Vous n'avez pas obtenu 10/20 de moyenne à la mineure santé entre les semestres 1 et 2 ni aux examens de session 2.

=> Vous repassez la mineure santé **de chaque** semestre même si vous avez eu 10/20 à l'un des semestre

Connectez-vous au site Unicaen pour compléter votre procédure d'inscription :

<https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/se-reinscrire/>

⇒ sélectionner « vos inscriptions complémentaires : accès à la Mineure Santé pour les L2/L3 »

II- Vous n'avez pas fait une LAS 1 en 2020-2021

=> Vous passez la mineure santé **de chaque** semestre

Connectez-vous au site Unicaen pour compléter votre procédure d'inscription :

<https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/se-reinscrire/>

=> sélectionner « vos inscriptions complémentaires : accès à la Mineure Santé pour les L2/L3 »

Mineure santé

III. Vous êtes AJAC pour une UE ou un semestre

Vous pouvez candidater en MMOPK :

- ***Vous avez 10/20 de moyenne à la mineure santé entre les semestres 1 et 2***
 - => vous ne repassez pas les examens de la mineure santé ;
 - => vous passez les examens des UE de la L2 dans laquelle vous êtes inscrit(e) ;
 - => vous passez les examens des UE non validées en LAS 1.

- ***Vous n'avez pas eu 10/20 de moyenne à la mineure santé entre les semestres 1 et 2 ni aux examens de session 2 ou vous venez d'une L1.***
 - => vous repassez les examens de la mineure santé et vous devez donc vous inscrire à cette UE. La procédure à suivre pour vous inscrire est la suivante :

Mineure santé

- **Vous avez validé la mineure santé Médecine Maïeutique**
 - ⇒ Vous pouvez postuler en Médecine, maïeutique, pharmacie, Kiné
 - ⇒ Pour Odonto, vous passerez la mineure odonto du S2
- **Vous avez validé la mineure santé Odontologie**
 - ⇒ Vous pouvez postuler dans les 5 filières
- **Vous avez validé la mineure santé Pharmacie**
 - ⇒ Vous pouvez postuler en Médecine, maïeutique, pharmacie, Kiné
 - ⇒ Pour Odonto, vous passerez la mineure odonto du S2

Algorithme de classement

- Interclassement entre les différentes L2-L3 => différents niveaux
- Harmonisation des notes de la mineure santé entre LAS A et LAS B car examens différents
- Au sein de chaque niveau, seront classés en premier les étudiants ayant passé l'examen de la mineure santé une seule fois, en 2^{ème}, ceux qui l'ont passé 2 fois,
- 50% des places dans chaque filière proposée en admission directe après les écrits
 - => les places non acceptées sont attribuées après l'oral

Admission dans les métiers de la santé

En 2 temps

- **Admis après le 1^{er} groupe d'épreuve**

Sur le résultat de la licence

50% des places de chaque filière sont en admission directe

- **Admis après le 2^{ème} groupe d'épreuve : oraux identique à ceux des LAS 1**

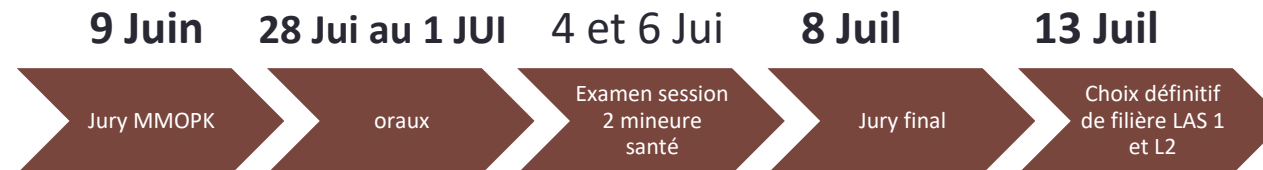
4 oraux:

Epreuves évaluant des compétences non académiques et plus transversales :
capacité de synthèse, d'analyse, de raisonnement en situation complexe, empathie.

Classement sur 1000 points

- **Classement dans la LAS** sur 200 points
- **Note de la mineure santé** sur 200 points
- **Oral** sur 600 points

Calendrier de l'année



Mineure santé : Semestre 1

		LAS B	LAS A
Module de Sciences Fondamental 1	Chimie	10	10
	Biophysique	15	15
	Biochimie	10	11
Module de SHESP	SHESP	15	10
Module Physiologie -Biodiversité	Biodiversité	0	5
	Physiologie	10	6
		60	57

Mineure santé : Semestre 2

		LAS B	LAS A
Module Sciences Fondamentales 2	Chimie	8	8
	Biostat	8	8
	Bio.Mol	4	8
Module cellule- tissus	Bio Cell	9	15
	Histo/embryo	11	8
Module Biologie appliquée	Biomécanique	4	4
	Médicament	4	4
	Total S2 :	48	53
	TOTAL S1 +S2:	106	110

Mineure santé 2021-2022

- Pour les Filières MMPK
 - Même mineure santé
 - Selon la filière choisie, des coefficients seront appliqués aux différentes matières
- Pour Odontologie
 - Semestre 1 avec les mêmes coefficients que pour médecine-maïeutique
 - Semestre 2 : mineure odontologie

Les coefficients ne servent que pour la sélection dans une filière donnée
Les coefficients, selon les filières seront donnés en octobre